

[REDACTED]
Délégué Syndical Central FGTA-FO Coca-Cola Europacific Partners

[REDACTED]
Délégué Syndical Central CFDT Coca-Cola Europacific Partners

[REDACTED]
Délégué Syndical Central CFE-CGC Coca-Cola Europacific Partners

[REDACTED]
Directeur General Commercial et Stratégie France
VP, People & Culture BU France
[REDACTED]

Le 4 février 2025

Envoi par Courriel

Lettre ouverte à la Direction de Coca-Cola Europacific Partners France concernant la mise en place des titres restaurant pour les salariés en télétravail

Objet : Demande de mise en place des titres restaurant pour tous les salariés, y compris ceux en télétravail.

Monsieur le Président Directeur Général, Madame la Vice-Présidente People and Culture.

C'est avec une vive préoccupation et un profond engagement envers le bien-être de l'ensemble des salariés de Coca-Cola Europacific Partners France que nous, délégués syndicaux centraux, vous adressons cette lettre ouverte.

Suite aux récentes négociations concernant le télétravail, une question importante parmi d'autres demeure en suspens : celle de l'accès aux titres restaurant pour les salariés qui travaillent à distance.

Nous sommes convaincus que l'attribution des titres restaurant à tous les salariés, quel que soit leur lieu de travail, est un enjeu majeur de justice sociale et d'égalité de traitement.

L'importance des titres restaurant pour tous

Les titres restaurant constituent un avantage social important qui contribue à garantir une alimentation équilibrée et un certain confort de vie à tous les salariés. Ils permettent de réduire le coût des repas et d'inciter à une pause déjeuner digne de ce nom, favorisant ainsi la santé et le bien-être au travail.

Or, priver les salariés en télétravail de cet avantage revient à créer une inégalité de traitement injustifiée. Ces derniers contribuent tout autant à la réussite de l'entreprise que leurs collègues présents au Siège, sur le Terrain ou en Usine et méritent la même considération.

Des bénéfices pour l'entreprise

Au-delà de l'aspect social, la mise en place des titres restaurant pour tous les salariés présente également des avantages pour Coca-Cola Europacific Partners France.

En effet, cette mesure permettrait de :

- **Améliorer le bien-être et la motivation des salariés** : se sentir considérés et traités équitablement, quel que soit leur lieu de travail, contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et la motivation des équipes.
- **Renforcer l'attractivité de Coca-Cola Europacific Partners France** : dans un contexte de concurrence accrue pour attirer les talents, proposer des avantages sociaux attractifs, tels que les titres restaurant, est un atout majeur.
- **Améliorer l'image de marque de l'entreprise** : en promouvant l'égalité de traitement et le bien-être de ses salariés, Coca-Cola Europacific Partners France renforce son image d'employeur responsable et socialement engagé.
- **Augmenter la productivité et réduire l'absentéisme** : Des études ont démontré qu'une alimentation équilibrée et des pauses déjeuner adéquates contribuent à améliorer la concentration, la productivité et à réduire l'absentéisme des salariés. En favorisant l'accès à une restauration de qualité grâce aux titres restaurant, Coca-Cola Europacific Partners France peut investir dans le bien-être de ses employés et en retirer des bénéfices tangibles.

Cohérence avec la stratégie de Coca-Cola Europacific Partners France

Coca-Cola Europacific Partners France s'est toujours engagé en faveur de la qualité de vie au travail et de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle de ses salariés.

Cette volonté se traduit par la mise en place de diverses initiatives telles que des programmes de santé et de bien-être au travail, des espaces de détente et de convivialité au sein des locaux de l'entreprise, ainsi que des dispositifs favorisant la flexibilité du travail.

La mise en place des titres restaurant pour tous s'inscrit pleinement dans cette stratégie en contribuant à créer un environnement de travail favorable et inclusif.

Pratiques dans d'autres pays et entreprises du secteur

Il semblerait que de nombreux pays où Coca-Cola Europacific Partners est présent ont déjà mis en place des systèmes d'attribution de titres restaurant pour les salariés en télétravail. Par exemple, en Allemagne, la législation prévoit l'attribution d'une allocation forfaitaire pour les repas pris à domicile lors des journées de télétravail. Au Royaume-Uni, certaines branches de Coca-Cola Europacific Partners offrent des cartes de paiement prépayées spécialement dédiées aux dépenses de restauration pour les télétravailleurs.

Par ailleurs, plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire, en France et à l'étranger, ont également adopté des politiques similaires. Nestlé, par exemple, propose à ses salariés en télétravail en France une participation financière à l'achat de titres restaurant. Danone a mis en place un système de plateforme en ligne permettant aux télétravailleurs de commander des repas auprès de restaurants partenaires et de se faire livrer à domicile...

Ces exemples montrent qu'il existe différentes solutions pour garantir l'accès aux titres restaurant aux salariés en télétravail. Il serait judicieux de s'inspirer de ces bonnes pratiques et d'explorer les solutions innovantes qui pourraient être appliquées chez Coca-Cola Europacific Partners France.

Risques de discrimination indirecte et solutions

Nous tenons à souligner que l'accès aux titres restaurant peut poser des difficultés pour certains salariés en situation de handicap, notamment ceux qui ont des restrictions alimentaires spécifiques ou des difficultés à se déplacer.

Afin d'éviter toute discrimination indirecte, nous proposons de mettre en place des alternatives pour les salariés concernés, telles que :

- Une compensation financière équivalente au montant des titres restaurant.
- La mise à disposition de paniers repas adaptés à leurs besoins.

Aspect financier et solutions

Nous sommes conscients que la mise en place des titres restaurant pour tous les salariés en télétravail représente un coût pour l'entreprise.

Cependant, nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver des solutions pour minimiser cet impact financier, par exemple :

- **Mise en place d'un système de participation financière des salariés.**
- **Négociation de tarifs préférentiels avec les fournisseurs de titres restaurant.**
- **Exploration de solutions alternatives comme des cartes de paiement prépayées pour les repas simplifiant la gestion des titres.**

Il est important de rappeler que le télétravail permet également à l'entreprise de réaliser des économies substantielles, notamment sur les coûts liés aux locaux et aux déplacements.

Une partie de ces économies pourrait être réinvestie dans l'amélioration des conditions de travail des salariés, notamment via la mise en place des titres restaurant.

En Conclusion

Monsieur le Président Directeur Général, Madame la Vice-Présidente People and Culture, nous réitérons notre demande de mise en place des titres restaurant pour tous les salariés, y compris ceux en télétravail.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des engagements de Coca-Cola Europacific Partners France en matière de bien-être et de qualité de vie au travail.

En garantissant l'égalité de traitement et en favorisant l'accès à une alimentation équilibrée pour tous, l'entreprise affirme ses valeurs de responsabilité sociale et renforce son image d'employeur de choix.

Nous sommes convaincus que cette mesure est essentielle pour garantir l'égalité de traitement, améliorer le bien-être des salariés et renforcer l'attractivité de Coca-Cola Europacific Partners France.

Nous sommes disposés à continuer un dialogue constructif avec la direction afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, Madame la Vice-Présidente People and Culture, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Délégués Syndicaux Centraux